

ARRETE MUNICIPAL  
Réglementation provisoire de la  
Circulation et du stationnement  
Rue du Bac du Port  
**07 octobre au 06 décembre 2021**

**La Maire de la Commune de Bénouville**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les articles du Code de la Route, notamment l'article R 411-1 et R 411-8  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété par arrêtés successifs ;  
VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties I à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment les arrêtés du 08 avril 2002 et du 31 juillet 2002 ;  
**Vu la demande formulée par l'entreprise FLORO TP afin de procéder entre le 07 octobre et le 06 décembre 2021 à des travaux de renouvellement du réseau AEP rue du Bac du Port**

~~CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels du chantier, il y a lieu de~~  
réglementer temporairement la circulation et le stationnement de tous les véhicules.

**ARRETE**

**Article 1 : du 07 octobre au 06 décembre 2021** sauf week end, jours fériés et jours hors chantier :

- L'accès de la rue du Bac du Port est interdit à tous les véhicules. Cette disposition ne s'applique pas aux riverains.
- L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits à l'exception des véhicules de chantier.
- La circulation des véhicules d'intervention et de secours et des services publics sera facilitée.

**Article 2 :** Les dispositions visées à l'article 1<sup>er</sup> sont portées à la connaissance des usagers par une signalisation provisoire mise en place et entretenue par la société FLORO TP

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ouistreham, à l'entreprise FLORO TP, chargés chacun pour ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Et pour information à la CU Caen la Mer – Services MEP et ramassage des déchets et assimilés

Fait à Bénouville, le 04 octobre 2021  
La Maire,  
**Clémentine LE MARREC**



Liberté • égalité • fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L.411-1 à L.411-7  
Code général des collectivités territoriales L.2213-1 à L.2213-6.1

cerfa

N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **lecleir**

Prénom : **mathieu**

Dénomination : **FLORO TRAVAUX PUBLICS ASSOCIES** Représenté par :

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **ZA des Hautes Varendes**

Code postal **14680**

Localité : **BRETTEVILLE SUR LAIZE** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0677729828**

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **mlecleir@florotp.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal

Localité : ..... Pays : .....

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Rue du Bac du Port,**

Code postal **14970**

Localité : **BENOUVILLE**

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : **Renouvellement du réseau AEP**

Date prévue de début des travaux : **07/10/2021**

Durée des travaux (en jours calendaires) : **60**

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **60**

Date de début de réglementation **07/10/2021**

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à :            km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....

#### Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Mondeville**

Le : **27/09/2021**

Nom : **LECLEIR** Prénom : **Mathieu** Qualité : .....